

## RECOMMANDATION UIT-R BT.1674

**Métadonnées pour la production et la postproduction  
en radiodiffusion: conditions à respecter**

(Question UIT-R 46/6)

(2004)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que la radiodiffusion numérique entraîne des changements fondamentaux au niveau de l'infrastructure et des méthodes de production et de postproduction de l'audio, de la vidéo et des autres supports électroniques;
- b) que la compatibilité des formats de codage des données et de flux binaires en production et postproduction numériques est souhaitable afin de faciliter l'échange et la diffusion de programmes;
- c) qu'une terminologie, un ensemble de formats et un usage communs des métadonnées sont susceptibles d'améliorer leur utilité et de réduire les risques d'interprétation erronée, de mauvaise utilisation, de perte ou d'altération de ces métadonnées;
- d) que le rôle des métadonnées est fondamental pour les systèmes de gestion de contenus multimédia dont l'importance est de plus en plus grande, car elles permettent aux services de radiodiffusion et autres services de transmission sur support électronique de fonctionner efficacement sans introduire de retard;
- e) que la terminologie adoptée par le Groupe d'action mixte UER-SMPTE chargé de l'harmonisation des normes portant sur l'échange de données de programme sous forme de flux binaires, terminologie selon laquelle le flux de données est subdivisé en contenu essentiel, préfixe, métadonnées et conteneur, est maintenant largement acceptée dans le secteur de la radiodiffusion et dans les secteurs associés;
- f) que par la suite, des organismes de normalisation ont élaboré une série de normes relatives aux composantes de flux de données en termes de contenu essentiel, de préfixe, de métadonnées et de conteneur;
- g) que ces normes relatives aux métadonnées évoluent constamment;
- h) que le codage du langage de balisage extensible (XLM, *Extensible Mark-up Language*) maintenant bien défini, sera utilisé pour le codage des métadonnées,

*recommande*

- 1 que les types de données et les formats utilisés dans le dictionnaire des métadonnées pour la production et la postproduction en radiodiffusion soient conformes aux types de données et aux formats décrits dans l'Annexe 1;
- 2 que la structure du dictionnaire de ces métadonnées soit conforme à celle décrite dans l'Annexe 2.

NOTE 1 – La pratique RP 210.4-2002 recommandée par la SMPTE et la Norme SMPTE 335M 2001 sont données dans l'Appendice 1 à l'Annexe 1 et l'Appendice 1 à l'Annexe 2 respectivement. La pratique RP 210.4-2002 recommandée par la SMPTE et la Norme SMPTE 335M-2001 renvoient uniquement aux versions 2002 et 2001 respectivement qui sont celles qui ont été approuvées, le 09.02.04 en application de la Résolution UIT-R 1-4, par les Administrations des Etats Membres de l'UIT. Comme convenu entre l'UIT et la SMPTE, lesdites versions ont été fournies par la SMPTE qui en a autorisé l'utilisation et l'UIT-R a accepté de les inclure dans la présente Recommandation. Toutes versions ultérieures de la pratique RP 210.4-2002 recommandée par la SMPTE et de la Norme SMPTE 335M-2001, qui n'auraient pas été agréées et approuvées par les Administrations des Etats Membres de l'UIT, n'entrent pas dans le cadre de la présente Recommandation. Pour des versions ultérieures de documents SMPTE, le lecteur est prié de consulter le site web de la SMPTE à l'adresse suivante: <http://www.smppte.org/>.

## Annexe 1

### Pratique RP 210.4-2002 recommandée par la SMPTE

#### REGISTRE DES DESCRIPTIONS D'ÉLÉMENTS DE MÉTADONNÉES DU DICTIONNAIRE DES MÉTADONNÉES

##### **Résumé de la pratique RP 210.4-2002 recommandée par la SMPTE: Registre des métadonnées du dictionnaire des métadonnées**

Cette pratique concernant le contenu du dictionnaire des métadonnées définit un registre de descriptions d'éléments de métadonnées à associer au contenu essentiel ou à d'autres métadonnées. Une explication complète est donnée dans la Norme SMPTE 335M-2001. La structure du dictionnaire des métadonnées définie dans la Norme SMPTE 335M-2001 couvre l'utilisation des métadonnées pour tout type de contenu essentiel (vidéo, audio et données présentés sous diverses formes). D'après cette Norme, toute application doit être conforme:

- a) aux définitions et formats spécifiés dans la Norme SMPTE 335M-2001;
- b) à la pratique concernant le contenu du dictionnaire des métadonnées. Cette Norme et cette pratique doivent obligatoirement être utilisées conjointement. Cette pratique inclut une représentation du contenu du registre du dictionnaire des métadonnées de la SMPTE au format tableur; d'autres représentations seront proposées comme indiqué dans la Norme SMPTE 335M-2001.

### Appendice 1 à l'Annexe 1

Pratique recommandée par la SMPTE: [RP210-4.pdf](#)

## Annexe 2

### SMPTE 335M-2001

#### TÉLÉVISION – STRUCTURE DU DICTIONNAIRE DES MÉTADONNÉES

##### **Résumé de la Norme SMPTE 335M-2001: Télévision – structure du dictionnaire des métadonnées**

La structure du dictionnaire des métadonnées définie dans cette Norme couvre l'utilisation des métadonnées pour tout type de contenu essentiel (vidéo, audio et données présentés sous diverses formes). Les applications des différentes entrées du dictionnaire varieront mais, lorsqu'elles seront utilisées, les métadonnées devront être conformes aux définitions et aux formats spécifiés dans cette Norme relative à la structure du dictionnaire des métadonnées et conformes à la pratique recommandée associée du dictionnaire des métadonnées (SMPTE RP 210.4-2002). Cette pratique définit un ensemble agréé de descriptions d'éléments de métadonnées à associer au contenu essentiel ou à d'autres métadonnées; cette Norme ainsi que la pratique applicable au contenu doivent obligatoirement être utilisées conjointement.

#### **Appendice 1 à l'Annexe 2**

[S335M.pdf](#)

---

